



**DELIBERATION
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 22 JUILLET 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Sumène-Artense, s'est réuni à la salle socioculturelle de la commune du Monteil, sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Etaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Jean-Pierre GALEYRAND, Maryse MAZEIRAT (Champagnac), Daniel CHEVALEYRE, Thierry FONTY (Champs sur Tarentaine Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Pascal LORENZO, Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Eric MOULIER, Franck BROQUIN (Saignes), Françoise GILLES (Sauvat), Fabrice MEUNIER, Arnaud MOREAU (Vebret), Alain DELAGE, René BERGEAUD, Céline BOSSARD, Clotilde JUILLARD, Bernard BOUVELOT, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO (Ydes).

Ont donné pouvoir : Joëlle NOËL (Trémouille) à Eric MOULIER (Saignes), Patrick BORNET (Champagnac) à Jean-Pierre GALEYRAND (Champagnac), Brigitte CLAUDEL (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Johane GRANDSEIGNE (Lanobre) à Pascal LORENZO (Lanobre), Catherine BARRIER (Saignes) à Franck BROQUIN (Saignes)

Secrétaire de séance : Jean-Michel HOJAK

Nombre de membres afférents au Conseil Communautaire : 34 / Nombre de membres présents : 24

Nombre de votants : 29

Date de la convocation : 13 Juillet 2021

20210722026DE

ENTENTE INTERCOMMUNALE AUZE SUMENE : DESIGNATION DE 3 REPRESENTANTS

Par délibération n°20181211030DE du 11 décembre 2018, M. le Président avait reçu l'autorisation au Conseil communautaire de signer une convention avec les Communautés de communes du Pays de Mauriac, du Pays de Salers et du Pays Gentiane pour la gestion du bassin versant de l'Auze et de la Sumène dans le cadre de GEMAPI. La Communauté de communes Sumène Artense est chef de file de cette convention, elle emploie le technicien rivière et se charge également de l'animation.

Suite au renouvellement de 2020, il s'agit de désigner 3 représentants par Communauté de communes qui seront les référents.

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité, désigne MM. Eric MOULIER, Bertrand FORESTIER, Christophe MORANGE comme représentants de la Communauté de communes Sumène-Artense.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE - MARCHAL, le 22 juillet 2021

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



Délibération rendue exécutoire
Transmise à la Préfecture le 28/07/2021
Affichée ou notifiée le 28/07/2021
Document certifié conforme
Le Président Marc MAISONNEUVE



La présente délibération est objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception en sous-préfecture.

Date de réception de l'AR: 28/07/2021

015-241501055-20210722-20210722026DE-DE